



Association Française de PROMotion du SELKirk (AFPROSELK)

12, rue Blanche

93600 AULNAY-SOUS-BOIS

+33 (0)1 48 79 31 65

+33 (0)6 74 92 20 99

<http://afproselk.e-monsite.com/>

<https://www.facebook.com/groups/AFPROSELK/>

secretariat-afproselk@orange.fr

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 JUIN 2017
(PROCES-VERBAL)

Le mercredi 21 juin 2017, Mesdames Katia ASPAR, Françoise BOVAIS-LIEGEOIS, Anaïs BRION, Christine CAMPIN, Nolwenn CROCHARD, Hélène HANSE, Patrice HEBERT, Claire LURIN, Murielle MAGNIN, Fabienne MATHIS, Dorine POURRERE, Mathieu SAUNIER, Eva KARYOTI et Audrey MILLOT, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur la conversation de groupe Messenger (Facebook) « 2017-06-21 AFPROSELK AGO » ouverte à cette occasion. L'ordre du jour en était :

1. Rapport moral de l'année 2016 – projet d'activités 2017/2018,
2. Rapport financier de l'année 2016,
3. Renouvellement et complément au conseil d'administration,
4. Admission des membres honoraires
5. Bilan spéciales 2017 et point d'étape pour 2018,
6. Questions diverses.

Madame Florence PRUVOST-DEWEVRE, absente, a donné mandat à Madame Katia ASPAR.

Cette assemblée générale a également été convoquée par courrier électronique avec accusé de lecture du 06/06/2017, et courrier postal daté du 01/01/2017 posté du 06/01/2017 à destination de tous les membres (soit dans les délais et conditions statutaires prévus), dont plusieurs en LRAR (pour

mesdames Anaïs BRION¹, Christine CAMPIN², Marie-Noël GEHIN³, Hélène HANSE⁴, Sabrina MARTINEZ⁵ et Fabienne MATHIS⁶

Les votants sont les adhérents agréés par le Conseil d'Administration, à jour de leur cotisation présents (ou représentés) ayant plus de trois mois d'ancienneté à la date de tenue de l'Assemblée (soit avant le 21/03/2017), à savoir : Mesdames Katia ASPAR, Françoise BOVAIS-LIEGEOIS, Anaïs BRION, Christine CAMPIN, Hélène HANSE, Claire LURIN, Murielle MAGNIN, Fabienne MATHIS, Dorine POURRERE, Florence PRUVOST-DEWEVRE et Messieurs Patrice HEBERT et Mathieu SAUNIER.

Le quorum étant atteint (1/4 des adhérents à jour de leur cotisation à la date de l'assemblée générale), dès l'ouverture, l'assemblée pouvait valablement se réunir.

Le secrétariat était assuré par Madame Audrey MILLOT (désignée à l'unanimité des votants).

Les assesseurs (pour les votes) désignés à l'unanimité des votants étaient Mesdames Nolwenn CROCHARD et Murielle MAGNIN.

Membres convoqués : 22	Avec droit de vote : 17	Sans droit de vote : 5
Membres présents : 14	Avec droit de vote : 11	Sans droit de vote : 3
Membres représentés : 1	Avec droit de vote : 1	TOTAL VOTANTS : 12

1°/ APPROBATION DU RAPPORT MORAL DE L'ANNEE 2016 :

Présentation du rapport effectuée, les votes ont été les suivants :

- Nombre de votants (membres présents ou représentés) : 12
- Blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le rapport moral de l'année 2016 est adopté à l'unanimité.

2°/ APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNEE 2016 :

Présentation du rapport effectuée, les votes ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12
- Blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Pour : 12
- Contre : 0

¹ Présenté et délivré le 8/06/2017

² Présenté et délivré le 08/06/2017

³ Présenté et délivré le 08/06/2017

⁴ Présenté le 08/06/2017 et délivré le 10/06/2017

⁵ Présenté le 08/06/2017 et délivré le 09/06/2017

⁶ Présenté et délivré le 10/06/2017

- Abstentions : 0

Le rapport financier de l'année 2016 est adopté à l'unanimité.

3°/ RENOUELEMENT ET COMPLEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Conformément à l'article 8 des statuts, les candidats ont été invités à faire acte de candidatures par écrit avec accusé de réception, au plus tard 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale (jours calendaires), soit jusqu'au lundi 05/06 minuit, soit par courrier recommandé avec avis de réception, soit par courrier électronique avec accusé de réception à l'adresse de l'association : secretariat-afproselk@orange.fr.

A la date de clôture des candidatures, trois personnes avaient déposé leur candidature :

- Madame Catherine (dite Katia) ASPAR, sortante ;
- Madame Hélène HANSE ;
- Madame Florence PRUVOST-DEWEVRE.

Un poste est ouvert pour une durée de trois ans, deux pour une durée de deux ans. Les statuts prévoient que les candidats sont classés en fonction du nombre de suffrages recueillis et qu'ils sont élus par ordre décroissant de suffrages.

Conformément au règlement du vote, la séance est suspendue à **21:54** pour permettre aux participants ayant le droit de vote d'envoyer leur bulletin sur la messagerie du club (secretariat-afproselk@orange.fr).

La séance reprend à **22:10** pour la proclamation des résultats par Mesdames Nolwenn CROCHARD et Murielle MAGNIN.

- Nombre de votants (présents ou représentés) : 12
- Blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Détail des votes :

Nom	Nombre de voix	Classement
- Madame Katia ASPAR	7	3
- Madame Hélène HANSE	11	1
- Madame Florence PRUVOST-DEWEVRE	7	3

Madame Hélène HANSE est élue pour trois ans, Mesdames Katia ASPAR et Florence PRUVOST-DEWEVRE pour deux ans.

Conformément aux Statuts, le Conseil d'Administration se réunira en continuité de l'Assemblée générale pour élire son Bureau.

4°/ ADMISSION DE MEMBRES HONORAIRES :

Une longue discussion fût ouverte sur l'admissions de membres honoraires et en l'occurrence sur le fait que ces membres puisse être des juges en activités. La question fût de savoir si ces membres peuvent avoir le droit de vote en changeant leur statut de membre honoraire en membre permanent avec droit de vote par le paiement d'une adhésion, ce qui induit de facto la question suivante, quel serait pour l'intérêt pour des juges en activités d'être membres honoraires ?

Un grand nombre de membres craint l'amalgame et que certain éleveurs pensent qu'en cas de podium les juges membres honoraires manquent de partialité.

En tout état de cause il a été voté non à cette admission par au moins 7 voix sur 12 votants.

L'admission de Mme Mireille BARNAUD (éleveuse retraitée dont les productions "Beausoleil" sont à l'origine du pool génétique français) a été prononcée à l'unanimité.

5°/ BILAN DES SPECIALES 2017 ET POINT D'ETAPE POUR LES SPECIALES 2018 :

Spéciales 2017 :

14 janvier 2017 : Cette spéciale d'élevage (SQR) fut un succès avec plus de 50 chats présents (44 en jugement) qui servit de support d'examen pour la race à Mme Ginette Troch (passé avec succès).

27 mai 2017 : Après quelques désistements (femelles diagnostiquées gestantes, chatons n'ayant pas les trois mois révolus au jour de l'inscription), la Spéciale d'élevage (SQR) a été requalifiée en "spéciale de race" (8 chats inscrits – 7 présents le 27/05). Les trois premiers Selkirks ont réussi, malgré tout, à se distinguer parmi les autres races avec notamment : un BIS mâle adulte PML et Best of Best Poil mi-long, un BIS femelles 6/10 mois PML, une nomination BIS Mâle adulte, et plusieurs Best Variété pour nos SRL et SRS.

Le club qui propose d'accueillir notre spéciale le dimanche 18 mars est Eurocat à Saint-Raphael. L'inscription sera obligatoire pour les deux jours, priorité devant, par le règlement de cette exposition, s'effectuer en priorité sur la TICA et la spéciale sera un plus aux jugements traditionnels.

6°/ QUESTIONS DIVERSES :

Une question a été posée sur "l'éviction" de membres de l'association avant l'Assemblée générale. Cette question ayant reçu réponse publiquement sur les pages publique (AFPROSELK) et privée (SELKIRK et vous) du club à plusieurs reprises (mise en œuvre de l'article 6 des Statuts imposant que le Conseil d'Administration se prononce sur les admissions), l'Assemblée générale ordinaire est achevée à 23h52

Le 28 / 06 / 2017

La secrétaire de race



Mme Audrey MILLOT

Le 28 / 06 / 2017

La présidente :



Mme Françoise BOVAIS-LIEGEOIS